

**Tournoi d'été de Ligugé du 25 et 26 Juin 2022 :**  
Règlement particulier

Le présent règlement sera affiché dans le gymnase.

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la B.W.F. et de la FFBad.
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de ce présent règlement.
3. Le tournoi est ouvert aux catégories autorisées à jouer en seniors (vétérans, séniors, juniors, cadets, minimes) en SH, SD, DH, DD et DMX.
4. Le tournoi est ouvert aux catégories suivantes = de N1 à NC. Les tableaux se feront en fonction des points CPPH à la date du 11 Juin 2022 (14 jours avant le tournoi) et seront divisés en séries.
5. Les tableaux se joueront d'abord en poules avec 2 sortants minimum par poule puis en élimination directe.
6. Les tableaux de simples et de doubles mixtes se joueront le samedi jusqu'aux finales.
7. Les tableaux de doubles hommes et dames se joueront le dimanche jusqu'aux finales.
8. Tous les joueurs devront être licenciés (inscription sur Poona validée) à la date limite d'inscription fixée au 15 Juin 2022.
9. Les frais d'engagement sont fixés à 15 euros pour 1 tableau, 20 euros pour 2 tableaux et 25 euros pour 3 tableaux. Seuls les joueurs et joueuses jouant en série 1 (N1-N2 environ) sont autorisés à faire 3 tableaux.
10. Le tournoi est limité à 350 joueurs environ.
11. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée du paiement.
12. Le logiciel Badnet est utilisé pour la gestion du tournoi. Le tirage au sort se fait par l'intermédiaire de Badnet.
13. Les juges arbitres désignés par le comité d'organisation sont Richard CLABAU et Mathis CHAUMET.
14. Tous les joueurs, conseillers, entraîneurs, éducateurs et officiels techniques sont soumis aux codes de conduites (Code de conduite Joueurs, Code de conduite Conseillers, entraîneurs et éducateurs, Code de conduite Officiels techniques) édités par la FFBad. Ils doivent en prendre connaissance, les accepter, et sont par conséquent tenu de les respecter. Ces documents seront affichés dans la salle.
15. Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à l'appel de leur match incluant également le test des volants et le tirage au sort.
16. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord du juge-arbitre.
17. Tout joueur non présent 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait.
18. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.
19. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage. Les phases finales seront arbitrées si possible.
20. Seul le représentant du club est en mesure de déposer une réclamation à la table de marque.

21. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s) arbitre(s), les arbitres et 2 conseillers par joueur.
22. Le volant officiel est le babolat 2 qui sera en vente dans la salle au prix de 25 euros, ainsi que le Mavis 370.
23. Les volants resteront à la charge des joueurs à part égale.
24. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout le matériel nécessaire à son match.
25. Tout volant touchant une structure fixe sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant une structure mobile sera compté une fois au service et faute en jeu.
26. Les décisions du juge-arbitre et de ses adjoints sont sans appel.
27. Une tenue de badminton conforme au règlement fédéral en vigueur est exigée pendant toute la durée de la compétition. En particulier, les surnoms, les prénoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBad (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs. En cas de tenue non réglementaire, le juge arbitre pourra décider de la sanction à donner au joueur en question.
28. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera, au plus tard dans les 5 jours, les pièces justificatives au secrétariat de la ligue Nouvelle Aquitaine de badminton. Les droits d'engagements resteront acquis au comité d'organisation (sauf cas exceptionnel). Le partenaire d'un joueur forfait se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation (sinon le caractère volontaire de son forfait pourra être retenu par le JA).
29. Il est interdit de fumer dans les salles.
30. Le port de chaussures de sport est obligatoire dans la surface de jeu.
31. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.
32. Tout joueur peut être photographié à l'occasion du tournoi. Ces photographies sont potentiellement diffusables sur des sites Internet ou des publications. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription.
33. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
34. Tout joueur, visiteur pénétrant à l'intérieur de l'enceinte des gymnases devra respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de la compétition prises pour lutter contre la COVID-19, sous peine d'exclusion de l'enceinte.

**Le comité organisateur.**